

<b>Championnats d'été open des Maîtres d'Ile de France</b>		
	<b>27 mai 2018</b> <b>Piscine d'Orsay (91)</b> 29 avenue De Lattre de Tassigny 91400 ORSAY	50m
	<b>VOIR DATE D'ENGAGEMENT SUR EXTRANAT.FR</b>	

## ■ Équipement

Bassin de 50 mètres

## ■ Catégories d'âges

### Épreuves individuelles

C0	20 à 24 ans	1998 / 1994
C1	25 à 29 ans	1993 / 1989
C2	30 à 34 ans	1988 / 1984
C3	35 à 39 ans	1983 / 1979
C4	40 à 44 ans	1978 / 1974
C5	45 à 49 ans	1973 / 1969
C6	50 à 54 ans	1968 / 1964
C7	55 à 59 ans	1963 / 1959

C8	60 à 64 ans	1958 / 1954
C9	65 à 69 ans	1953 / 1949
C10	70 à 74 ans	1948 / 1944
C11	75 à 79 ans	1943 / 1939
C12	80 à 84 ans	1938 / 1934
C13	85 à 89 ans	1933 / 1929
C14	90 à 94 ans	1928 / 1924
C15	95 et après	1923 et avant

### Épreuves de relais

R1	Entre 100 et 119 ans
R2	120 / 159 ans
R3	160 / 199 ans
R4	200 / 239 ans

R5	240 / 279 ans
R6	280 / 319 ans
R7	320 / 359 ans
R8	360 ans et plus

## ■ Horaires

	1 <sup>er</sup> réunion	2 <sup>ème</sup> réunion
<b>Ouverture des portes</b>	<b>8h00</b>	<b>13h00</b>
<b>Début de la compétition</b>	<b>9h00</b>	<b>14h00</b>

## ■ Règlement sportif

Conformément aux règles F.I.N.A. et de la F.F.N. Il n'y aura qu'un seul départ

Il n'y aura aucun temps limite d'engagement pour l'ensemble des épreuves.

Chaque nageur pourra participer à 5 épreuves individuelles et aux relais. Le cas échéant, en fonction de la durée des réunions et des possibilités d'accueil de la piscine le nombre des séries pourra être limité. La sélection se fera par ordre d'arrivée des engagements.

Pour les relais, en cas de changement d'un ou plusieurs nageurs, les relais devront rester dans la même catégorie d'âge et d'épreuve correspondant aux engagements. Si cela n'est pas le cas ils seront hors classement.

Les séries seront constituées en fonction des temps d'engagement.

Les compétiteurs devront respecter le règlement intérieur de l'établissement. A défaut, le nageur ou la nageuse ne pourra pas participer à l'épreuve pour laquelle il ou elle est engagé(e)

## ■ Programme

1 <sup>ère</sup> réunion dimanche 27 mai 2018 Ouverture portes : 8 heures 00 Première épreuve : 9 heures 00	2 <sup>ème</sup> réunion Dimanche 27 mai 2018 Ouverture portes : 13 heures 00 Première épreuve 14 heures 00
400 Nage Libre Dames et Messieurs 50 Nage Libre Dames et Messieurs 200 Papillon Dames et Messieurs 100 Brasse Dames et Messieurs 200 Nage Libre Dames et Messieurs 50 Dos Dames et Messieurs 100 Papillon Dames et Messieurs 400 4 nages Dames et Messieurs 4x50 4 Nages Dames et Messieurs et mixte	50 Brasse Messieurs et Dames 200 Dos Messieurs et Dames 100 Nage Libre Messieurs et Dames 200 4 Nages Messieurs et Dames 50 Papillon Messieurs et Dames 200 Brasse Messieurs et Dames 100 Dos Messieurs et Dames  4x50 Nage Libre Messieurs et Dames et mixte

**NB : Mixte = moitié dames et moitié messieurs**

■ **Modalités d'engagement :** voir les *dispositions réglementaires communes à toutes les compétitions régionales sur le règlement Natation course/ Eau libre pages 8 et 9.*

Les clubs devront engager leurs nageurs sur [extranat.fr](http://extranat.fr).

**ATTENTION :** Pour valider les bons de commande des engagements sur [extranat.fr](http://extranat.fr), il convient de cliquer sur les « pièces de monnaie », de valider la sélection puis valider définitivement.

Les engagements et les forfaits sont soumis aux dispositions générales du règlement natation du C.I.F. : Le règlement financier se fera automatiquement sur la somme forfaitaire pour les clubs d'Ile de France.

Pour les clubs hors Ile de France merci d'adresser un chèque à l'ordre de la Ligue Régionale de Natation au 163 boulevard Mortier 75020 Paris, ou d'effectuer un virement bancaire (envoi de RIB par e-mail sur demande).

Les nageurs devront être obligatoirement licenciés à la date du dépôt des engagements.

Une nageuse ou un nageur, hors Ile de France ou étranger, engagé(e) sur la compétition ne pourra prétendre au titre de champion d'Ile de France. Il sera en revanche « champion d'Ile de France Open ». Le premier francilien sera déclaré « champion d'Ile de France »

Les forfaits non déclarés avant le **22 mai à 17h** ne bénéficieront pas de la remise et la totalité des droits restera acquise à la LIFN.

En cas de forfait, aucun certificat médical ne sera pris en compte.

## ■ Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont mentionnés dans les dispositions réglementaires communes du règlement Natation course/Eau libre pages 8 et 9.

## ■ Officiels

1 officiel par club à partir de 5 nageurs engagés et pour chaque journée. A défaut, une amende sera appliquée selon le règlement de la LIFN.

## ■ Récompenses

Classement individuel : Une médaille aux trois premiers par catégorie d'âge.

Classement relais : Une médaille aux trois premiers relais par catégorie d'âge.

Une récompense sous la forme d'un équipement sera remise aux trois premières équipes d'Ile de France ayant été les plus performantes par cumul des points marqués par chacun des nageurs et nageuses du club engagé lors des championnats individuels hiver et été. Cette récompense sera remise lors de l'assemblée générale de la LIF pour la saison considérée.

### Rappel :

- Une nageuse ou un nageur, hors Ile de France, ou étranger engagé sur la compétition ne pourra prétendre au titre de champion d'Ile de France. Il sera néanmoins « vainqueur des championnats de demi-fond d'Ile de France open ». Le premier français sera déclaré champion d'Ile de France.
- Les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre ni au titre de champion d'Ile de France ni détenir un record d'Ile de France mais seront déclarés vainqueurs des championnats d'Ile de France Open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion d'Ile de France.
- Les C0 ne peuvent pas être intégrés dans les relais. Si tel était le cas, ceux-ci ne seraient pas classés.
- Le temps du premier relayeur au départ d'un relais mixte pourra faire l'objet d'un record de France et d'un record du monde mais ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un record d'Europe. Pour valider un record de France, tous les nageurs doivent être français.
- Le temps réalisé pour un relais mixte au sein d'un autre relais mixte, comme un 4 x 50 NL mixte au départ d'un 10x 50 NL mixte, ne pourra faire l'objet que d'un record national.
- Pour valider un record d'Europe ou du monde, les nageurs doivent appartenir au même club peu importe la nationalité des nageurs.
- « Pour toute tentative de record de France en l'absence de chronométrage électronique ou semi-électronique, trois temps manuels sont requis ». Toute tentative de record doit faire l'objet d'une annonce préalable. A défaut, le record ne pourra pas être homologué.